

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 OCTOBRE 2017**

Présents

M. Alexandre SPADA, M. Hervé LARRIVE , M. Nicolas GAUCHET , Mme Lucine GAROIS,
M. Bertrand WOJTYNIAK, M. Miodrag GLUVACEVIC, Mme Marie-Paule DESMOULINS
Mme Anne Marie ROUFFANEAU, M Thierry DARPHIN, M Josée CERQUEIRA DA COSTA
M Jérôme De GABRIELLI, Mme Antonella SCIATELLA, Mme Sabrina LESNE, M. Jean-Paul
MALHOMME , M Christian DEBONS, Mme Françoise GUILLARD, Mme Corinne COLOMBIES
Mme Françoise PIJEAT, Mme Sylvie PASSE

Absents excusés

M. Pascal VALENTIN pouvoir M. Alexandre SPADA
Mme Christèle DEVERGNE pouvoir M. Nicolas GAUCHET
Mme Odile RUSSAOUEN pouvoir Mme Anne Marie ROUFFANEAU
Mme Rose Maria PERREIRA pouvoir Mme Lucine GAROIS

Absents non excusés

M. Jean-Charles COINTOT
Mme Corinne COINTOT
M. Rémy POLYCARPE
M. Joël PRECY
Mme Sandrine LINISE
M François PAROLINI arrive pour voter à partir de la 2^{ème} délibération

A été désigné Secrétaire de séance : M. Miodrag GLUVACEVIC

La séance est ouverte à 19h00

Après avoir fait l'appel, Monsieur le Maire donne connaissance des délégations de votes.

Suivant l'ordre du jour,

M le Maire demande si des membres de l'assemblée ont des observations à formuler sur le compte rendu des CONSEILS MUNICIPAUX du 21 et 30 juin 2017 et du 17 juillet 2017

Le compte rendu est adopté à la majorité 5 contres: Mmes GUILLARD – COLOMBIES, MM LAMBERTI - DEBONS – MALHOMME ; 1 abstention Mme PASSE.

M DEBONS fait remarquer que les comptes rendus des Conseils Municipaux ne comportent pas la totalité des échanges verbaux.

M le Maire demande s'il a des questions concernant les décisions :

- 32-cession de trois véhicules
- 38-vermilion
- 39- ICS infogérance

40-AMO GYMNASE
41-préemption CALIPPE
42-BL Berger Levrault scolaire
43-eco co2 plan led
44-certinergy tep cv
45-MOE Jean Jaures
46-Mission d'ordonnance des travaux de construction d'un gymnase montant marché
47-concession cimetièrre
48-tarifs demi-journée des mercredis
49- Contrat Pièce de théâtre le schmilblick
50- Contrat spectacle LES COQUETTES
51- Contrat BARBER SHOP QUARTET
52-délégation droit de préemption à l'EPFIF
De 53 à 66- Convention de mise à disposition de locaux aux associations
67-Contrat de regroupement Certinergy
68- démolition Jaures attribution marché
69- convention à titre gratuit de locaux.
70- préemption chemin des Murs
71- Attribution classe de neige
73-convention locaux gratuit OREILLE TENDRE
74-Contrat déjeuner dansant

Il n'y a pas de question.

DELIBERATIONS SOUMISES AU CM

1- Installation d'un Conseiller Municipal

M Gérard LAMBERT est nommé en remplacement de Mme Françoise PIJEAT.
Vote à l'unanimité

M le Maire souhaite la bienvenue à M LAMBERT

A 19h08 M PAROLINI arrive

2- Attribution de subvention aux familles dans le cadre des isolations de combles perdus :

Dans la continuité des décisions signées avec la Société CERTINERGY fixant les modalités d'interventions de récupération des certificats CuMac

Le Conseil Municipal ,

Subventionne dans le cadre du TEP-CV les foyers ayant fait des travaux d'isolation des combles perdus respectant les critères d'éligibilité de la fiche standardisée CEE BAR-EN-101.

Fixe un montant plafond de subvention ainsi versable de 162 500 €, sur la base des premiers dossiers reçus, premiers servis, et dit que l'offre s'arrête aux devis reçus avant le 31/8/2018

avec des travaux finis avant le 31/10/2018. Aucun remboursement ne pourra avoir lieu pour des factures postérieures ou reçues postérieurement au 30/11/2018.

Dit que la subvention se fera au tarif de 16 € du m² isolé

Informe que la procédure sera la suivante, pour l'occupant du logement, pour valider sa subvention:

- Déposer, avant la réalisation des travaux, un dossier de demande de subvention auprès de CertiNergy (Site Internet et email dédiés) incluant le devis des travaux de la société référencée Combles Eco Energie(professionnel qualifié RGE, reconnu Garant de l'Environnement) et comprenant :
 - le type d'isolant mise en œuvre (marque et modèle)
 - la résistance thermique obligatoirement supérieure ou égale à 7 m².K/W
 - la surface qui sera isolée
- Une fois les travaux réalisés, remplir et porter en Mairie le dossier de demande de versement de la subvention comprenant notamment :
 - la facture acquittée des travaux
 - Une attestation signée de l'occupant et du professionnel ayant réalisé les travaux s'engageant à ne pas valoriser les CEE de ces travaux par tout autre moyen.
 - Un RIB
- Chaque subvention fera l'objet d'une décision nominative, envoyé en préfecture, et transmis au Conseil Municipal le plus proche pour information des élus.

Vote à l'unanimité

3- DECISION MODIFICATIVE N°1 VALANT BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Le Conseil Municipal,

Vote à la majorité la décision modificative équilibrée :

En fonctionnement :	1 405 790.86 €
En Investissement :	454 426.00 €

Contre :7: Mmes GUILLARD – COLOMBIES, PASSE, MM PAROLINI - DEBONS – MALHOMME - LAMBERT.

4- APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE EN DATE DU 4 JUILLET 2017.

Le Conseil Municipal,

Approuve à la majorité le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT de la Communauté de Communes du Val d'Essonne, en date du 4 juillet 2017 ci-joint, portant sur les charges transférées au titre :

- ✓ De la compétence aide à domicile qui concerne les personnels des services en régie des communes de Mennecey et Vert-le-Grand, et les subventions versées aux associations suivantes : ASAD – Association Santé à Domicile, ASAMDTA – Association de Soins, d’Aide Ménagère à Domicile et de Transport Accompagné et ASAMPA – Association Soins Aide Ménagère aux Personnes Agées et CLIC : Centres locaux d’information et de coordination gérontologique ;
- ✓ De l’entretien et du renouvellement du patrimoine relatif aux zones d’activités transférées le 1er janvier 2017 ;
- ✓ De l’entretien et du renouvellement des voiries d’intérêt communautaire situées à Fontenay le Vicomte et à Ormoy.

Abstention : 4: MM PAROLINI - DEBONS – MALHOMME - LAMBERT.

5- Composition de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées – CLECT de la Communauté de Communes du Val d’Essonne pour la commune d’ITTEVILLE

Le Conseil Municipal,

Désigne M PAROLINI comme représentant suppléant de la commune d’Itteville au sein de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Val d’Essonne.

DIT que cette délibération sera notifiée à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Val d’Essonne.

Vote à l’unanimité

6 - CREATION D’UN POSTE D’ATTACHE TERRITORIAL ET D’UN POSTE DE CHEF DE POLICE

Le Conseil Municipal,

Crée :

Un poste d’Attaché territorial

Un poste de chef de service de Police Municipale

Modifie le libellé du poste créé au conseil du 11 mai 2017 et le transforme en adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ième} classe

Vote à la majorité :

7 contres : : Mmes GUILLARD – COLOMBIES, PASSE, MM PAROLINI - DEBONS – MALHOMME - LAMBERT.

7- ADHESION AU CONTRAT GROUPE ASSURANCES DU PERSONNEL 2019-2022 AVEC LE CIG.

Le Conseil Municipal,

DECIDE de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d’assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2018 conformément à l’article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

PREND ACTE que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1er janvier 2019.

Vote à l'unanimité

8- GROUPEMENT DE COMMANDES TELEPHONIE SIPPAREC

Le Conseil Municipal,

Approuve l'acte constitutif du Groupement de Commandes pour les Services de Communications Electroniques (GCSCE) annexé à la présente délibération, portant adhésion au GCSCE.

Autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité

9- Versement de subventions aux coopératives scolaires maternelles

Le Conseil Municipal,

Vote le versement aux coopératives scolaires maternelles des montants suivants :

Coopérative l'Office Central de la Coopération à l'Ecole pour l'école Pablo PICASSO: $130 \times 4.57=594\text{€}$.

Coopérative EMETI: $109 \times 4.57=499\text{€}$.

Vote à l'unanimité

10 - Modification des Tarifs de l'accueil périscolaire et du centre de loisirs

Le Conseil Municipal,

ADOPTE les tarifs de l'accueil périscolaire et du centre de loisirs selon le tableau ci-dessus :

1 ENFANT

Ressources annuelles		Code	Nouveaux tarifs apps matin	Nouveaux tarifs apps soir
mini	maxi			
€ -	9 400,00 €	1	1,48 €	1,88 €
€ 9 401,00	€ 13 000,00	2	1,52 €	1,92 €
€ 13 000,01	€ 16 200,00	3	1,56 €	1,96 €
€ 16 201,00	€ 21 400,00	4	1,60 €	2,00 €
€ 21 401,00	€ 26 000,00	5	1,64 €	2,04 €
€ 26 001,00	€ 30 000,00	6	1,68 €	2,08 €
€ 30 001,00	€ 36 000,00	7	1,72 €	2,12 €
€ 36 001,00	€ 40 000,00	8	1,76 €	2,16 €
€ 40 001,00	€ 47 000,00	9	1,80 €	2,20 €
€ 47 001,00	€ 55 500,00	10	1,82 €	2,24 €
€ 55 501,00	€ 90 000,00	11	1,88 €	2,28 €
€ 90 001,00		12	1,92 €	2,32 €
Extérieurs commune		13	1,96 €	2,36 €

2 ENFANTS

Ressources annuelles		Code	Nouveaux tarifs apps matin	Nouveaux tarifs apps soir
mini	maxi			
€ -	9 400,00 €	14	1,44 €	1,84 €
€ 9 401,00	€ 13 000,00	15	1,44 €	1,88 €

13 000,01 €	16 200,00 €	16	1,52 €	1,92 €
16 201,00 €	21 400,00 €	17	1,52 €	1,96 €
21 401,00 €	26 000,00 €	18	1,60 €	2,00 €
26 001,00 €	30 000,00 €	19	1,64 €	2,04 €
30 001,00 €	36 000,00 €	20	1,68 €	2,08 €
36 001,00 €	40 000,00 €	21	1,72 €	2,12 €
40 001,00 €	47 000,00 €	22	1,76 €	2,16 €
47 001,00 €	55 500,00 €	23	1,80 €	2,20 €
55 501,00 €	90 000,00 €	24	1,84 €	2,24 €
90 001,00 €		25	1,88 €	2,28 €
Extérieurs commune		26	1,96 €	2,36 €

3ENFANTS

Ressources annuelles		Code	Nouveaux tarifs apps matin	Nouveaux tarifs apps soir
mini	maxi			
€	- 9 400,00 €	27	1,40 €	1,80 €
9 401,00 €	13 000,00 €	28	1,44 €	2,24 €
13 000,01 €	16 200,00 €	29	1,44 €	1,88 €
16 201,00 €	21 400,00 €	30	1,52 €	1,92 €
21 401,00 €	26 000,00 €	31	1,52 €	1,96 €
26 001,00 €	30 000,00 €	32	1,60 €	2,00 €
30 001,00 €	36 000,00 €	33	1,64 €	2,04 €
36 001,00 €	40 000,00 €	34	1,68 €	2,08 €
40 001,00 €	47 000,00 €	35	1,72 €	2,12 €

47 001,00 €	55 500,00 €	36	1,76 €	2,16 €
55 501,00 €	90 000,00 €	37	1,80 €	2,20 €
90 001,00 €		38	1,84 €	2,24 €
Extérieurs commune		39	2,00 €	2,36 €

4 ENFANTS ET +

Ressources annuelles		Code	Nouveaux tarifs apps matin	Nouveaux tarifs apps soir
mini	maxi			
€ -	9 400,00 €	40	1,32 €	1,76 €
9 401,00 €	13 000,00 €	41	1,40 €	1,80 €
13 000,01 €	16 200,00 €	42	1,44 €	2,24 €
16 201,00 €	21 400,00 €	43	1,46 €	1,88 €
21 401,00 €	26 000,00 €	44	1,52 €	1,92 €
26 001,00 €	30 000,00 €	45	1,52 €	1,96 €
30 001,00 €	36 000,00 €	46	1,60 €	2,00 €
36 001,00 €	40 000,00 €	47	1,64 €	2,04 €
40 001,00 €	47 000,00 €	48	1,68 €	2,08 €
47 001,00 €	55 500,00 €	49	1,72 €	2,12 €
55 501,00 €	90 000,00 €	50	1,76 €	2,16 €
90 001,00 €		51	1,80 €	2,20 €
Extérieurs commune		52	2,00 €	2,36 €

Contre :2: Mme PASSE, M PAROLINI

Abstentions 5 : Mmes GUILLARD – COLOMBIES,MM - DEBONS – MALHOMME - LAMBERT.

11- AVENANT AU REGLEMENT DE LA CRECHE FAMILIALE

Le Conseil Municipal,

Adopte le nouveau règlement de la crèche familiale

Vote à l'unanimité

Mme PASSE demande ce qui change concernant l'acceptation en crèche d'enfants nés prématurés

M le Maire répond que les conditions doivent être réactualisées et qu'une certification médicale est préconisée.

12- Demande de subvention départementale au titre des acteurs essonniers : appel à projets citoyenneté.

Le Conseil Municipal,

Autorise M. le Maire à monter le dossier de demande de subvention pour l'appel à projets citoyenneté du Conseil Départemental dans le cadre de l'accueil des jeunes et du CMJ

Vote à l'unanimité

13- DOSSIER DE DEMANDE D'AGREMENT SERVICE CIVIQUE

Le Conseil Municipal,

Donne l'accord de principe d'accueil des personnes volontaires.

Autorise le Maire à déposer des dossiers de demande d'agrément Service Civique

Vote à l'unanimité

14 - Tarifs des spectacles de l'Espace Culturel Georges BRASSENS

Le Conseil Municipal,

Fixe les tarifs comme suit,

spectacle	date	Tarifs Ittevillois				Tarifs hors Ittevillois			
		-12 ans	Adulte	Groupe > 20 pers -25 ans	+60 ANS	-12 ans	Adulte	Group e > 20 pers -25 ans	+60 ANS
Barber Shop quartet	8 /10/17	15€	22€	18€	20€	20€	27€	23€	25€
Le temps des bleuets	4/11/17	GRATUIT	10€	8€	—	—	—	—	—
Le Schmilblick	25/11/17	—	30€	25€	—	—	35€	30€	—
Vaki KOSOVAR	28/11/17	—	7€	5€	—	—	—	—	—

Boris VIAN	16/12/ 18	—	20€	18€	—	—	25€	23€	—
------------	--------------	---	-----	-----	---	---	-----	-----	---

Vote à la majorité

Abstention : 7: Mmes GUILLARD – COLOMBIES, PASSE, MM PAROLINI - DEBONS – MALHOMME - LAMBERT.

15 - ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'adhérer à la Fondation du Patrimoine à partir du 1^{er} janvier 2018

Vote à l'unanimité

16 - VENTE DE PARCELLES COMMUNALES AU PROFIT DU MUSEE VOLANT SALIS.

Le Conseil Municipal,

AUTORISE la vente du lot 1, composé des parcelles suivantes : ZD 1002, 1004, 1006, 1008, 960 et 961, d'une superficie de 1ha 42a59, à Monsieur Jean SALIS et Madame Irène BONLARRON.

INDIQUE que le prix de vente du lot 1 est fixé à 14.259 euros (quatorze mille deux cent cinquante-neuf euros), frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer les actes à intervenir.

Vote à la majorité

Abstention :5 : Mmes GUILLARD – COLOMBIES, - DEBONS – MALHOMME - LAMBERT.

Mme GUILLARD demande si cette vente se fait à l'amicale ou à M et Mme SALIS

MI le Maire répond que la vente se fait au profit de M et Mme SALIS.

17 - Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE) - SECABILITE EAU POTABLE ET ADHESION DU SIERME.

Le Conseil Municipal,

Approuve l'adhésion du SIERME au SIARCE pour l'intégralité de ses compétences : « organisation et fonctionnement du service public de distribution d'électricité et de gaz » qu'elle exerce pour les Communes d'Ormoy, Le Coudray-Montceaux, Auvernaux, Nainville-les-Roches, Chevannes, Champcueil, Villabé, Vert-Le-Grand et Fontenay-Le-Vicomte,

Adopte la modification des statuts, proposée et votée par le comité syndical du SIARCE lors de sa réunion du 22 juin 2017, concernant la sécabilité de la compétence eau potable.

Demande à Madame la Préfète de l'Essonne, Madame la Préfète de Seine et Marne et Monsieur le Préfet du Loiret de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts du Syndicat.

Vote à la majorité

Abstention :6 Mmes GUILLARD – COLOMBIES, MM PAROLINI - DEBONS – MALHOMME - LAMBERT.

18 - SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Le Conseil Municipal,

Sollicite le concours financier du Département de l'Essonne, au titre des Espaces Naturels Sensibles, au taux le plus élevé.

Sollicite une subvention pour la démolition du mobil home présent sur la parcelle 121.

Autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants et à signer tous les documents s'y rapportant.

Vote à l'unanimité

19 - Dénomination de la voie interne à l'opération immobilière chemin des Marais.

Le Conseil Municipal,

Approuve la dénomination de la voie nouvelle voie, interne l'opération « Impasse des Jardins ».

Vote à la majorité

Contre : 3 Mme PASSE, MM PAROLINI - MALHOMME

20 - DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME POUR LA CONSTRUCTION/EXTENSION DE BATIMENTS DANS L'ENCEINTE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE « JEAN JAURES » – 25 RUE JEAN JAURES.

Le Conseil Municipal,

Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme et à signer les autorisations d'urbanisme nécessaires aux constructions projetées dans l'enceinte de l'école Jean Jaurès.

Vote à l'unanimité

QUESTIONS ECRITES

Sylvie Passe

Q1 : Pouvez-vous nous apporter des éclaircissements sur les assertions concernant le DGS contenues dans le mail du 21 septembre reçu et diffusé à Messieurs Spada, Marlin Imbert et beaucoup d'autres ?

M le Maire : Il s'agit d'un courrier anonyme. Je reçois énormément de courriers anonymes. C'est une activité bien française. J'en reçois même qui vous concerne, vous membres de l'opposition (conjugalité défaillante, utilisation d'un véhicule de société à des fins personnelles). Ça n'élève pas le débat. Par principe, on ne répond pas au courrier anonyme.

Q2 : Les documents liés au budget qui nous sont transmis sont totalement abscons. En qualité d'élus municipaux nous vous demandons une formation pour une meilleure compréhension de ces documents.

M le MAIRE : Chaque élu local a le droit de bénéficier d'une formation adaptée à ses fonctions, selon les modalités définies par l'organe délibérant de la collectivité. Le budget voté en 2017 est de 3 000 €. Je vous laisse me proposer une opération. Je vous rappelle que l'organisme de formation doit être agréé par le Ministère de l'Intérieur

Q3 : Devant le non-respect des limitations de vitesse dans la commune nous avons constaté que les employés de voirie étaient très exposés. Pour une meilleure signalétique de ces agents peut-on équiper les véhicules d'entretien de gyrophare ou autres équipements de protection ?

M le MAIRE : Pour éclaircir votre question, on ne parle pas de signalétique des agents mais de véhicules banalisés. Aujourd'hui, nous avons deux camionnettes qui sont sans gyrophare, mais leur changement est programmé sur cette année sous réserve de la livraison des véhicules par l'UGAP.

Les agents sont tous équipés des EPI nécessaires.

Le problème réel est la vitesse des véhicules. Un nouvel accord avec la gendarmerie va amener des nouveaux contrôles de vitesse en coopération avec la Police Municipale.

Q4 : Vous avez fait état de la construction future d'une gendarmerie. Dans la mesure où le ministère de la Défense, s'agissant du patrimoine militaire, est seul habilité à approuver ou non le projet de construction d'une gendarmerie, merci de nous adresser une copie de cet accord.

M le MAIRE : Dès que nous l'aurons, nous vous l'adresserons. Nous sommes au stade de projet. Le rétro planning prévoit une livraison le 30/6/2020

M le Maire donne enfin lecture d'un courrier que le Président du Conseil Départemental François DUROVRAY lui demande de bien vouloir communiquer aux membres d l'opposition en réponse à un courrier du groupe Agir pour ITTEVILLE, l'interpellant sur le bien-fondé du projet de construction d'un gymnase en lieu et place du stade Gilbert BOURET.

Lecture faite et l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h15

Président de la séance :


A.SPADA
Maire

